

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2013

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – LAMANDE - DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON - JEFFROY - LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIÈRE - PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU.

Absent avec procuration : SUC donne procuration à CADIOU

Absent : FOURNIS

Secrétaire de séance : PHILIPPE.

Le Procès Verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

❖ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 – LANNION TREGOR AGGLOMERATION :

Mr LOPES présente le rapport d'activité 2012 :

La communauté regroupe 20 communes pour 56 543 habitants.

Domaines d'interventions :

- Développement économique et touristique :
 - ✓ Transport
 - ✓ Filière photonique
 - ✓ Espaces d'activité de la Croix Rouge à Ploumilliau
 - ✓ 166 entreprises (90 % de remplissage) dans le parc LTA
 - ✓ Construction de la maison de l'emploi
 - ✓ Tourisme : l'Office du Tourisme est constitué de 3 pôles (Lieu de Grève – Baie de Lannion – Côte Sauvage de Granit Rose)
En 2012 obtention du classement en catégorie 2 pour l'OTC dans le cadre de la démarche qualité.
 - ✓ Enseignement supérieur :
 - Rénovation des cités universitaires
 - Achèvement des travaux au lycée Félix Le Dantec
 - ✓ Extension de la fibre optique entre Lannion et Plestin

- Commerce / artisanat / économie sociale – solidaire :
 - ✓ Subventions à plusieurs structures à travers le F.I.D.D.A.C.
 - ✓ Subvention aux organismes à vocation sociale
 - ✓ Logement : réalisation de 34 logements sociaux à Kerhuel
 - ✓ Politique de la ville : le CLSPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Ce conseil regroupe 120 partenaires (institutions – associations – collectivités...). Il s'agit de tenter d'apporter des réponses aux situations de délinquance et d'incivilité.
 - ✓ Aménagement de l'espace :
 - les priorités du schéma routier : rocade sud – contournement nord et pont aval du léguer
 - des améliorations sur les voies structurantes existantes :
 - axe Lannion / Plestin
 - axe Lannion Perros
 - contournement du bourg de Ploubezre
 - ✓ Espace aquatique Ti Dour :
 - espace aquatique et espace forme de 300 m²
 - 162 808 entrées en 2012 soit une baisse de fréquentation de 6 % (fermeture pour travaux en 2012)

- ✓ Carré magique :
 - production de 50 spectacles pour 120 représentations
 - enregistrement de 2 000 abonnés pour un taux de remplissage de 80 %
 - une opération « studio » est en cours pour les artistes en résidence
- ✓ déchets ménagers :
 - collecte monoflux
 - gestion de 8 déchetteries
 - pose des premiers conteneurs enterrés
- ✓ espaces naturels : la communauté participe activement à la gestion du site Natura 2000
 - service de randonnée (gestion pour les communes)
 - programme de lutte contre les algues vertes
 - assainissement collectif : 16 stations
- ✓ plan énergie climat :
 - pôle Phoenix
 - le SPANC a poursuivi les contrôles et diagnostics
- ✓ Ressources humaines :
 - effectif total : 194 pour LTA
 - 21 pour la régie eau et assainissement
 - 10 à l'OTC
- ✓ Finances – budget :
 - 22 budgets (1 principal et 20 budgets annexes et 1 régie autonome)
 - le montant total des budgets s'élève à 120 000 000 € dont la moitié pour le budget principal.

❖ **FUSION LTA / BAC – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LANNION TREGOR COMMUNAUTÉ :**

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil Communautaire de Lannion Trégor Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux.

Titulaires :

- Mr LOPES René
- Mr LAMANDE Jean-Claude
- Mr LE BERRE Jean-Claude

Suppléants :

- Michel DANIEL
- Roger LE BIHAN
- François GUEHL

❖ **COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES – LTC – DESIGNATION D'UN DELEGUE :**

Le Conseil Municipal désigne M. Raymond MORINIERE représentant la commune à la commission d'évaluation des charges transférées de Lannion Trégor Communauté jusqu'au renouvellement électoral.

❖ **CONTENTIEUX INDEMNITAIRE ETAT/COMMUNE – RAMASSAGE DES ALGUES VERTES ANNEE 2011-2012-2013 :**

M. LAMANDE expose que l'Etat a été condamné à indemniser les communes pour les coûts de ramassage et traitement des algues en 2010.

Une demande indemnitaire a été adressée à l'Etat pour les années 2011-2012 et 2013 (estimation).

Le coût global est estimé à 275 000 € pour Plestin Les Grèves.

Cette demande est restée sans réponse ; il s'agit d'un rejet implicite.

Le Conseil Municipal décide de saisir le Tribunal Administratif et autorise Le Maire à ester en justice avec l'assistance du Cabinet COUDRAY (Avocats).

❖ **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX :**

Le Conseil Municipal, par délibération du 11 juillet 2013, a décidé de participer au financement de la complémentaire santé et prévoyance (maintien de salaire) des agents :

- complémentaire santé : 22,50 € brut par mois
- prévoyance (maintien de salaire) : 25 € brut par mois

Rappel des principes et objectifs :

- faire en sorte que les agents accèdent à une protection sociale complémentaire
- montant identique applicable à tous les agents
- la participation communale est versée à la mutuelle
- l'agent doit justifier de sa souscription à un contrat labellisé
- la participation versée par la commune ne doit pas excéder le montant de la cotisation « mutuelle » de l'agent

Le Comité Technique paritaire a donné un avis favorable à cette mesure le 24 septembre 2013. L'assemblée communale décide que le dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

❖ **MAISON DU TOURISME – CESSION DE TERRAIN A LTA :**

Le Conseil Municipal décide de céder à Lannion Trégor Agglomération, pour l'euro symbolique, la parcelle AH 704 d'une superficie de 248 m².

QUESTIONS DIVERSES

➤ Espace An Dour Meur – convention billetterie LTA :

Une convention de dépôt-vente de billetterie pour les spectacles proposés par l'Espace Culturel An Dour Meur est signée avec l'Office du Tourisme Communautaire. Les produits de la vente de billets seront intégralement reversés au régisseur de An Dour Meur.

➤ Lotissement du Peulven – maîtrise d'œuvre DDTM – prescription quadriennale :

Une mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée en 2005 à la DDTM pour la réalisation de la viabilisation du lotissement du Peulven. Un décompte partiel du 06/06/2013 et un décompte définitif du 24/09/2013 viennent de parvenir en Mairie. Ces créances sont frappées par la prescription quadriennale.

➤ Lotissement de Pont ar Portheour – étude géotechnique - ECR Environnement :

Le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation d'une étude géotechnique sur les terrains du lotissement de Pont ar Portheour et autorise Le Maire à signer la proposition technique et financière et ECR Environnement pour un montant de 4 500 € HT.

➤ VIGIPOL – Infra POLMAR :

Le plan « Infra Polmar » précise les moyens mis en œuvre en cas de petite pollution sur le littoral. Il s'agit d'une répartition des missions entre l'Agglomération et la Commune. Les services techniques seraient sollicités pour le transport des déchets.

➤ Dégrèvements consommation assainissement :

Des fuites ont été constatées sur le réseau eau potable ; ces volumes n'ont pas été traités par l'assainissement collectif.

Des dégrèvements sont accordés à M. GALLOU et M. LE BERRE. Le volume facturé correspond à la consommation moyenne constatée sur les trois précédentes années.

➤ Service facturation eau et assainissement – régie de recettes :

Le Conseil Municipal décide de modifier le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver. L'encaisse est portée de 20 000 € à 150 000 €. Un arrêté municipal portera modification de la régie de recettes.

➤ Admission en non valeur – demande du comptable :

Le Maire présente une liste établie par le trésorier pour un montant total de 2 558.24 €. Certains usagers ont convenu d'un échéancier pour rembourser la dette. L'état des admissions en non valeur sera examiné par la commission des finances et éventuellement présenté ensuite à l'assemblée communale.

➤ Bibliothèque – médiathèque – livres non rendus :

Des titres de recettes seront établis à l'encontre des usagers qui ne rendent pas les livres ou CD. Le montant est de 27 €. Les personnes concernées ont préalablement reçu plusieurs rappels et lettres recommandées.

➤ Tarifs podium 2013 - modification :

Le tarif « podium découvert » est supprimé. Les tarifs portent sur podium couvert : 186 € et podium + avant scène : 279 €.

➤ Remboursement de frais au personnel communal :

L'assemblée décide les remboursements suivants :

- Mr TOUDIC : 33 € pour visite médicale PL
- Mr VESLIN : 206.33 € déplacement du 17 au 21 septembre au festival « Chainon manquant ».

➤ Remboursement à M. CHARLES Laurent – port de Beg Douar :

M. CHARLES a participé à l'expérimentation des T2M au port de Beg Douar. M. CHARLES a été contraint d'acquérir du cordage et des manilles pour un montant de 76 €.

L'assemblée communale décide de rembourser 76 € à M. CHARLES.

➤ Camping de Saint Efflam – remboursement d'arrhes :

Le Conseil Municipal accorde le remboursement d'arrhes d'un montant de 31 € à M. et Mme Fort. Un certificat médical a été produit avec la demande

➤ Tarifs camping – location et emplacements 2014 :

M. LE BERRE présente les tarifs proposés par la commission :

Tarifs locations		29/03 au 28/06 31/08 au 04/10	29/06 au 12/07 24/08 au 30/08	13/07 au 23/08
Mobil. 4 places 21 m ² n°39 + 40	Semaine	205.00	255.00	360.00
	W.E.	60.00	75.00	100.00
	Nuitée	40.00	45.00	50.00
Mobil. 4 places 23 m ² n°35 + 36	Semaine	225.00	315.00	490.00
	W.E.	74.00	83.00	122.60
	Nuitée	46.00	52.00	56.00
Mobil. 4 places 26 m ² n°27 + 29	Semaine	235.00	350.00	515.00
	W.E.	78.00	120.00	130.00
	Nuitée	52.00	80.00	80.00
Mobil. 4 places 26 m ² n°37, 38, 28 Accessible aux handicapés	Semaine	250.00	420.00	550.00
	W.E.	86.00	130.00	135.00
	Nuitée	64.00	70.00	80.00

Mobil. 4-6 places 29 m ² n°34 + 41	Semaine	260.00	460.00	560.00
	W.E.	90.00	136.00	136.00
	Nuitée	70.00	74.00	80.00
Chalet 5 places 30 m ² n°1 + 3	Semaine	220.00	300.00	360.00
	W.E.	65.00	75.00	100.00
	Nuitée	45.00	45.00	50.00
Chalet 6 places 33 m ² n°2 + 6	Semaine	245.00	360.00	465.00
	W.E.	80.00	120.00	145.00
	Nuitée	50.00	75.00	80.00
Chalet 6 places 38 m ² n°5	Semaine	260.00	420.00	515.00
	W.E.	85.00	133.00	150.00
	Nuitée	65.00	80.00	90.00
Chalet 6 places 40 m ² (3 chambres) n°7 + 8	Semaine	280.00	460.00	560.00
	W.E.	95.00	135.00	150.00
	Nuitée	65.00	85.00	90.00

Tarifs emplacements 2014

Tarifs emplacements	01/04 au 28/06 01/09 au 05/10	PROMO 29/06 au 05/07 24/08 au 31/08	06/07 au 23/08
Forfait 2 adultes + 1 emplacement + 1 voiture	11.20	12.40	15.00
Forfait 2 adultes + 1 emplacement + 1 voiture + électricité	13.75	15.00	18.00
Forfait camping car (sans électricité) 50 m ²	11.00	12.00	13.00
Forfait camping car (avec électricité) 50 m ²	13.50	14.00	16.00
Borne camping car	3.00	3.00	3.20
Supplément			
Enfant de moins de 1 an	Gratuit		
Enfant de moins de 10 ans	1.85	1.90	2.30
Enfant de plus de 10 ans	2.75	3.00	3.70
Véhicule	1.95	2.20	2.80
Animal	1.45	1.55	2.00
Electricité (10 ampères)	2.55	2.60	3.00
Emplacement	3.75	4.20	4.80
Ecole de voile	11.50/nuit/pers		
Taxe de séjour	Non voté à ce jour		

➤ Sacristie de l'Eglise - restauration :

Le Maire présente le bilan de l'opération :

Coût de l'opération – subvention :

Architecte :	18 837,00 € TTC
Entreprise CLEC'H.....	47 734,28 € TTC
Entreprise LE BER	84 706,78 € TTC
Entreprise L'ACANTHE	21 765,79 € TTC
Entreprise UDOC.....	2 902,31 € TTC
Entreprise FEGEANT.....	2 831,10 € TTC

Total : 178 777,26 € TTC ou 149 479,42 € HT

Financements :

Etat – DRAC : 40 % (maxi 72 000)

Région Bretagne : 15 % (maxi 27 000)

(Montant subventionnable : 180 000 €)

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions accordées pour ces travaux.

➤ Comité des fêtes- concert :

M. PETIBON expose qu'un concert gratuit sera proposé le 7 décembre à 20h30 à la chapelle de Saint Sébastien.

➤ Modification du projet de zonage ABC – loi Dalo :

Les services de l'Etat prévoient un classement en zone C des communes de l'agglomération qui sont actuellement en zone B2. Le classement C rend le territoire moins attractif pour les investisseurs immobiliers. La communauté d'agglomération demande à M. Le Préfet de revoir ce classement. La commune de Plestin Les Grèves est soumise à la loi DALO et en déficit de logements sociaux.

➤ Entreprise SIGNALI – communication sur mobilier urbain :

La société SIGNALI propose de remplacer le totem de l'Espace AN DOUR MEUR avec incorporation d'un système d'éclairage autonome.

En contrepartie cette société exploiterait 3 totems publicitaires sur le territoire communal.

➤ Logements de Kerscignac – dossier amiante :

M. GUEHL interroge Le Maire sur l'inquiétude des locataires de Cotes d'Armor Habitat face au problème d'amiante dans les logements.

Le Maire expose que des travaux réalisés sur les logements ont révélé la présence d'amiante dans les dalles collées au sol. Une rencontre a été organisée en Mairie entre des représentants des locataires et le bailleur social. Côtes d'Armor Habitat a annoncé un programme de réhabilitation pour 2014.

➤ Espace AN DOUR MEUR – 1% culturel :

M. HENAFF expose que les premiers devis de pose de la sculpture du 1% culturel faisait apparaître des montants de 30 000 à 50 000 €. Un socle sera posé prochainement par les services techniques pour accueillir l'œuvre de Kito.

L'assemblée
Fin de la séance à 20h30

Le Maire

A. LUCAS